Trop de bruit à Genève: comment lutter contre ce fléau

Mieux vivre Enquête sur les mesures prises contre les principales nuisances sonores.

CÉCILE DENAYROUSE

La fenêtre de Gregory David, 32 ans, donne directement sur la route de Chêne. Les yeux cernés, il explique vouloir déménager: «Mon immeuble n'est pas isolé correctement. L'été, il m'est impossible de dormir la fenêtre ouverte. Ma fille est épuisée, son sommeil n'est pas réparateur et je suis sûr que ça influence ses résultats scolaires.»

A Genève, pas moins de 60% de la population se déclare exaspérée par des nuisances sonores. Beaucoup trop, selon les autorités cantonales. Montrée du doigt par 80% des personnes incommodées par le bruit: la route. Tour d'horizon des principaux griefs des Genevois.

La circulation routière est la principale cause de nuisance sonore. Mais il semble difficile de changer les mentalités. Les Genevois veulent moins de bruit mais ne veulent pas lâcher leur voiture... (OLIVIER VOGELSANG)

La circulation s'intensifie

Le trafic produit une nuisance sonore permanente, particulièrement pénible la nuit. Selon l'Ordonnance fédérale sur la protection du bruit, le canton doit veiller à protéger les tympans des Genevois. La valeur limite est de 50 à 55 décibels la nuit. Une valeur largement dépassée en ville puisque certaines zones, comme la rue des Deux-Ponts, frôlent les 75 décibels selon nos propres mesures. S'il est impossible de supprimer les voitures, il est toutefois possible d'en atténuer les nuisances. Aujourd'hui, des revêtements de route spécifiques, destinés à limiter la production sonore des roues d'un véhicule, sont systématiquement utilisés. Le canton et les associations tentent également de promouvoir auprès de la population la conduite eco-drive, qui a pour effet, entre autres, de limiter le bruit. Gregory David n'a, quant à lui, jamais entendu parler de ce mode de pilotage écologique: «Je n'ai noté aucun changement dans le style de conduite de ceux qui passent sur la route de Chêne», sourit-il, étonné. Les Genevois feraient-ils la sourde oreille? «Il faut bien comprendre que le bruit est l'affaire de chaque citoyen. La population doit y mettre du sien», explique Mario Levental, directeur du Service cantonal de protection contre le bruit. Les autorités peinent à suivre le mouvement: le projet d'assainissement des zones dites «sensibles», préconisé par la loi, a été repoussé jusqu'en 2018. Seule une petite quinzaine de projets a été élaborée ou est en cours d'élaboration. Bonne nouvelle pour les riverains des zones bruyantes: en avril 2009, un règlement d'application de la Loi sur les constructions viendra à leur secours. D'ici cette date, les propriétaires d'immeubles doivent mettre aux normes l'isolation thermique de leurs bâtiments. Or, isolation thermique va souvent de pair avec insonorisation. En gros, les fenêtres des immeubles s'habilleront d'un double vitrage.

La voirie

«Ils ne peuvent pas faire attention! Ils passent à 5 h du matin avec leurs engins bruyants», s'exclame Renée Mignier, une habitante des Pâquis. «Limiter le bruit est un élément très important dans le choix de nos véhicules de voirie, explique pourtant Boris Wolflé, chef du Service de la voirie, nous avons même investi dans des engins en dessous des normes fédérales.» Mais la voirie est aussi tributaire de la volonté des Genevois de voir s'accroître le nombre de manifestations et autres fêtes de quartier. «Elles ont doublé en l'espace de cinq ans», explique Boris Wolflé. Une augmentation qui n'est pas sans conséquences sur la fréquence du nettoyage des rues. Et la voirie a su s'adapter. Les employés ont même été formés à la conduite eco-drive.

Un camion-poubelle. Beaucoup pestent contre la voirie. (OLIVIER VOGELSANG)

Les chantiers s'impliquent

Le bruit occasionné par les chantiers reste un élément souvent cité par les résidents du canton. Alain Guerrier est excédé. Cet habitant de Vésenaz doit vivre avec quatre chantiers de construction et, surtout, avec le bruit qu'ils induisent. «De quoi devenir fou. Les gens sont à bout de nerfs», précise-t-il. Tous les jours dès 6 h 30, le ballet des marteaux-piqueurs et des camions reprend de plus belle. Il devrait durer encore dix-huit mois. Du côté de la mairie, aucune volonté de s'exprimer sur le sujet. Une «directive sur les mesures de construction et d'exploitation destinées à limiter le bruit des chantiers» explique pourtant que la population doit être informée et préservée. Tout doit se jouer en amont, lors de la prise de décision, en impliquant les différents acteurs concernés. Concrètement, chaque ouvrier fait son possible pour limiter toute production sonore, surtout à certaines heures «sensibles». Une commission de coordination des travaux souterrains veille à ce que les chantiers ne soient pas multipliés inutilement dans une même zone. Tout en privilégiant l'efficacité.

Réduire le bruit accroît la valeur immobilière

- Andréa Baranzini et José Ramirez, professeurs à la Haute Ecole de gestion, sont parvenus à faire le lien entre les nuisances sonores et le prix d'un loyer dans une étude financée par le programme national de recherche (PNR) 54 «Développement durable de l'environnement construit». Résultat: à appartement équivalent, il faut compter en ville de Genève 0,7% de loyer en moins par décibel. Un taux qui monte à 1,2% pour les habitations proches de l'aéroport.
- L'influence économique du bruit est plus élevée lorsque l'environnement sonore est censé être calme, comme en campagne par exemple.
- L'étude prouve du même coup que les mesures de réduction du bruit apportent des bénéfices mesurables en terme monétaire. «Il y a donc un retour sur investissement direct pour les propriétaires», explique Andréa Baranzini.
- Que les Genevois qui se déclarent importunés par le bruit se rassurent. Les chercheurs se sont aperçus que lorsque les occupants d'un appartement donnent une estimation subjective des nuisances sonores auxquelles ils sont confrontés, ces données correspondent aux valeurs mesurées effectivement.
- 20% de la population suisse est confrontée à une nuisance sonore située au-dessus de la norme légale.
- La moyenne à Genève est de 65 décibels, soit 5 décibels de plus que la norme fédérale.
- Trois quarts des nuisances sonores sont dues au trafic. Environ 20% aux chantiers. *(cd)*

Encre bleue

Alors? Qu'avez-vous fait de cette heure restituée? Un gros dodo? Un footing dans les bois? Une visite à votre délicieux cousin Germain? C'était l'occasion. Avec la vie qui court, on n'a plus le temps de dire à ceux qu'on aime... ben... qu'on les aime.

Les filles de Pascale, elles, ont enfin pu s'offrir une grasse mat'. C'est que tous les jours des vacances scolaires, le téléphone les a sorties du lit à 8 h pile. Sondages, démarcheurs et autres casse-pieds du genre. Ras le pyjama! Au bord de la crise de nerfs, la maman a obtenu de Swisscom le précieux tuyau du 99, qui refuse les numéros masqués. Je vous le souffle une fois de plus, ça peut servir! Pour l'activer, composez étoile 99 dièse. Ouf, la paix! Exit, les enquiquineurs!

Pour désactiver, il suffit de taper dièse 99 dièse. Alors, heureuses, les filles?

Je connais une habitante de Thônex qui, elle, ne saute pas de joie. Danielle vit là depuis le 25 janvier. Etonnée de ne pas recevoir sa «Vie protestante», elle appelle le secrétariat, qui lui envoie le mensuel. Un peu plus tard, la VP la sonne. «Vous êtes bien Mme W?...» Affirmatif. L'employée explique que le journal lui est revenu avec la mention «décédée». Enterrée quand? Pas fini, les surprises! Danielle écrit à une amie à Paris, qui lui répond. Le domicile de la Genevoise inscrit sur le courrier est correct. Mais voilà: la lettre fait un aller-retour. Sur l'enveloppe revenue à Paris, il est stipulé que Danielle n'habite pas à l'adresse indiquée, mais à... la prison de Champ-Dollon! Morte, en tôle... Et la prochaine étape? Danielle sera-t-elle enlevée par des extraterrestres?

Julie

www.tdg.ch Julie vous répond

PUBLICITÉ